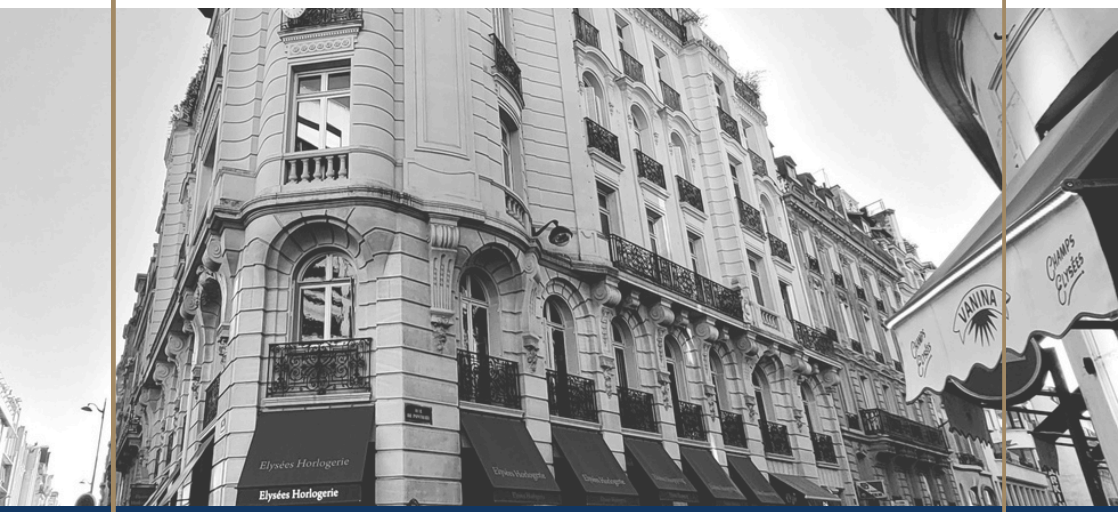
BERRI
FORMATION

FORMATIONS JURIDIQUES



CATALOGUE 2026

BERRI Formation
12, rue de Berri - 75008 Paris
01-58-36-56-56



Sommaire

01 Qui sommes-nous ?

02 Programmes des formations

- Réduction d'effectif - RE.1
- Traitement social et fiscal des indemnités de rupture - TSFIR.1
- Accidents du Travail-Maladies Professionnelles - AT/MP.1
- Décès et deuil en entreprise - DDE.1
- Burn-out et risques psychosociaux - BORPS.1

03 Formations intra-entreprises

04 Conditions générales de vente



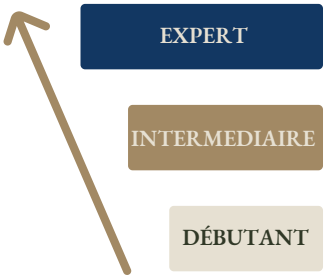
01
Qui sommes-nous ?

BERRI Formation est un organisme de formation certifié, créé par des professionnels du droit. Cet organisme propose des formations juridiques opérationnelles dans tous les domaines du droit social et du droit des affaires.
Ces formations s'adressent aux DRH, RH, RRH, chefs d'entreprise, cadres dirigeants, directeurs, juristes et professionnels du Droit.

Vos formations sont élaborées par des avocats en exercice qui accompagnent au quotidien des entreprises et leurs dirigeants. Ils définissent avec vous, vos objectifs, vos besoins et vos contraintes au sein de votre entreprise.
Ces formations, d'une demi-journée ou d'une journée, prennent en compte les défis, les risques et les opportunités pour les fonctions RH et juridiques.

Elles sont conçues et adaptées selon votre niveau de connaissance et d'expérience.
Afin de vous orienter dans vos choix, ces dernières sont classées suivant trois niveaux de difficulté.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



- Le niveau Débutant propose un programme pédagogique adapté afin de s'approprier les fondamentaux.
- Le niveau Intermédiaire s'adresse à un public qui maîtrise les fondamentaux et souhaite actualiser ses connaissances avec les derniers outils et jurisprudences.
- Le niveau Expert permet de développer les compétences déjà acquises et confirmées.

BERRI Formation affine le contenu et le niveau des programmes avec les bénéficiaires, par le biais, notamment, d'un questionnaire envoyé en amont et analysé par ses formateurs.

Les programmes pédagogiques sont conçus avec pragmatisme et chaque formation comporte, en plus d'un volet théorique, des cas pratiques issus de dossiers traités par le formateur.

Les formateurs élaborent aussi des formations intra-entreprise sur-mesure, à la demande, selon des sujets spécifiques propres à votre entreprise.

Berri Formation offre également des webinaires permettant de décrypter un sujet d'actualité.

BERRI Formation s'engage à s'adapter aux personnes en situation de handicap.
Vous pouvez contacter BERRI Formation au : 01.58.26.56.56

QUALITIA
Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

02
Programme des formations

- Réduction d'effectif : Bien connaître les règles pour réussir à négocier un départ
- Traitement social et fiscal des indemnités de rupture du contrat de travail
- Accidents du travail, maladies professionnelles : règles, enjeux et bonnes pratiques
- Décès et deuil en entreprise
- Burn-out et risques



Réduction d'effectif : bien connaître les règles pour réussir à négocier un départ

Objectifs de la formation :
S'approprier le cadre juridique des processus de réduction d'effectifs pour une gestion optimale et contrôlée des contentieux en intégrant les aspects financiers

Objectifs pédagogiques :

- **Appréhender l'ensemble des normes juridiques relatives aux modes de rupture de contrat**

Quel mode de rupture de contrat opérer ?
Quelle procédure adopter ?
Quel est l'intérêt et l'impact du choix du motif de rupture ?
Comment se prémunir et anticiper les contentieux ?

- **Adopter les bons processus en cas de suspension du contrat de travail**

Quelle est la marge de manœuvre de l'employeur face à un salarié dont le contrat de travail est suspendu ?
Quels sont les points de vigilance à retenir ?

- **Maîtriser le traitement fiscal et social des indemnités de rupture du contrat de travail**

Comment déterminer le net à payer au salarié ?
Quels sont les outils et méthodes de gestion optimisée du traitement fiscal et social des indemnités de rupture ?

- **Définir et délimiter le risque financier d'un contentieux**

Comment procéder à une estimation des risques ?
Quels sont les enjeux afférents à l'anticipation des risques ?

Public concerné :
Entreprises du secteur privé dont l'ensemble des acteurs des ressources humaines, les Responsables, Directeurs, RH, RRH, etc.

Prérequis :
Pas de prérequis particulier

Intervenant BERRI formation :
Nicolas DURAND-GASSELIN

Intervenant extérieur :
Pas d'intervenant extérieur

Réduction d'effectif : bien connaître les règles pour réussir à négocier un départ

Méthode pédagogique :
80% théorie et 20% pratique

Modalités d'évaluation et de suivi :
L'évaluation des acquis s'effectue tout au long de la session à travers des échanges et des ateliers de mise en pratique des notions abordées pendant la formation. Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises est complété à l'issue de la session.



Traitement social et fiscal des indemnités de rupture

Objectifs de la formation :
Maîtriser le régime fiscal et social en fonction des différents types de rupture du contrat de travail

Opérer les différents calculs financiers propres à la situation d'espèce.

Comprendre les spécificités liées à certains types de rupture

Appréhender les montages financiers permettant de jouer avec les charges sociales et fiscales des indemnités de rupture

S'approprier les réflexes d'analyse du traitement social et fiscal des indemnités de rupture du contrat de travail

Objectifs pédagogiques :

- **Appréhender et maîtriser le traitement fiscal et social de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité versée en application d'un PSE**

Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de licenciement ?
Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité versée en application d'un PSE ?

- **Appréhender et maîtriser le traitement fiscal et social des indemnités versées en cas de départs à la retraite**

Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de départ volontaire à la retraite ?
Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de mise à la retraite ?

- **Appréhender et maîtriser le traitement fiscal et social des indemnités versées en cas de départs négociés**

Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de rupture conventionnelle individuelle ?
Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de rupture conventionnelle collective ?
Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité de rupture à la suite d'un congé de mobilité ?

- **Appréhender et maîtriser le traitement fiscal et social des indemnités transactionnelles**

Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité transactionnelle ? (À la suite d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle ou d'une démission ou d'une prise d'acte)
Quel est la position des administrations fiscale et sociale ? En quoi est-ce impactant pour les entreprises ?

Traitement social et fiscal des indemnités de rupture

- **Appréhender et maîtriser le traitement fiscal et social des indemnités versées en cas de contentieux**

Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité forfaitaire de conciliation ?
Quel est le régime fiscal et social de l'indemnité octroyée par le Conseil de prud'hommes / Cour d'appel en cas de condamnation ?

- **Adopter les bons réflexes et maîtriser les montages financiers opérationnels**

Comment réduire l'impact des charges sociales et fiscales des indemnités de rupture du contrat de travail ?
Quels sont les points de vigilance et les bonnes pratiques à adopter ?

- **Sensibiliser l'employeur aux risques de contentieux URSSAF**

Quels sont les risques ?
Comment alerter efficacement l'employeur ?
Comment se prémunir contre un redressement URSSAF ?

Public concerné :
Entreprises du secteur privé dont l'ensemble des acteurs des ressources humaines et du service paie, DRH, RRH, etc. et les professionnels du droit (avocats, juristes).

Prérequis :
Maîtriser les fondamentaux relatifs aux différentes modalités de rupture du contrat de travail

Intervenant BERRI Formation :
Nicolas DURAND-GASSELIN

Intervenant extérieur :
Pas d'intervenant extérieur

Méthode pédagogique :
70% théorie et 30% pratique

Modalités d'évaluation et de suivi :
L'évaluation des acquis s'effectue tout au long de la session à travers des échanges et des ateliers de mise en pratique des notions abordées pendant la formation. Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises est complété à l'issue de la session.



Accidents du travail - Maladies professionnelles : règles, enjeux et bonnes pratiques

Objectifs de la formation :
Maîtriser le cadre juridique des accidents du travail et des maladies professionnelles en tenant compte des enjeux financiers pour les entreprises.
S'approprier les bonnes pratiques pour une gestion optimale et contrôlée des dossiers d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Objectifs pédagogiques :

- **Appréhender l'ensemble des normes juridiques relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles**

Quelles conditions juridiques de qualification de l'accident du travail ?
Comment distinguer accidents de travail et accidents de trajet ? Quel intérêt ?
Quelles conditions juridiques de reconnaissance de la maladie professionnelle ?

- **Maîtriser la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles devant la CPAM**

Quelles obligations de l'employeur devant la CPAM ?
Quels enjeux pour un employeur d'être acteur de la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles devant la CPAM ?

- **Adopter les bons réflexes face à une décision de reconnaissance d'accident de travail ou de maladie professionnelle de la CPAM**

Le recours amiable devant la CRA et le recours juridictionnel : quelle articulation, quelle procédure, quel intérêt pour l'employeur ?
Quels recours envisageables ?

- **Comprendre le système de tarification des risques professionnels**

Quels sont les principes de détermination du taux de tarification de l'entreprise ?

- **Maîtriser et adopter les bonnes pratiques de gestion des accidents du travail et maladies professionnelles**

Quelles régularisations à mettre en place ?

- **Maîtriser le cadre juridique et les conséquences financières de la faute inexcusable**

Quelles conditions juridiques de reconnaissance de la faute inexcusable ?
Quelle répartition de la charge de la preuve ?
Quelles conséquences de la reconnaissance de la faute inexcusable ?

Accidents du Travail - Maladies Professionnelles : règles, enjeux et bonnes pratiques

- **Appréhender les conséquences de l'accident du travail et de la maladie professionnelle au-delà du droit de la sécurité sociale**

Quelles conséquences en droit du travail pour le salarié ?
Quels risques prud'homaux pour l'employeur ?
Quelles conséquences en droit pénal ?

Public concerné :
Entreprises du secteur privé dont l'ensemble des acteurs des ressources humaines, les Responsables, Directeurs, etc.

Prérequis :
Pas de prérequis particulier

Intervenant BERRI FORMATION :
Guillaume VERDIER

Intervenant extérieur :
Pas d'intervenant extérieur

Méthode pédagogique :
70% théorie et 30% pratique

Modalités d'évaluation et de suivi :
L'évaluation des acquis s'effectue tout au long de la session à travers des échanges et des ateliers de mise en pratique des notions abordées pendant la formation. Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises est complété à l'issue de la session.



Décès et deuil en entreprise

Objectifs de la formation :
Maîtriser et mobiliser les outils juridiques permettant la gestion des situations de décès et de deuil en entreprise

S'approprier les bonnes pratiques en cas de situation de décès d'un salarié en entreprise et en cas de deuil d'un collaborateur

Se prémunir contre les actions en responsabilité à l'encontre de l'employeur

Objectifs pédagogiques :

- **Appréhender l'ensemble des normes juridiques relatives aux accidents du travail ayant entrainé la mort du collaborateur**

Quelles conditions juridiques de qualification de l'accident du travail ?
Quelles conditions juridiques de présomption d'imputabilité ?
Comment l'employeur peut-il renverser la présomption ? Dans quels cas ?

- **Maîtriser les situations d'accidents mortels survenus par le fait du travail**

Quelles mesures immédiates à prendre ?
Quelles mesures déclaratives à la charge de l'employeur ?
En quoi consiste la réunion du CSE ?

- **Adopter les bons réflexes, maîtriser la gestion et la conduite des enquêtes**

Quelles sont les enquêtes susceptibles d'être entreprises ?
Quelle organisation adopter ?
Quelles suites donner aux conclusions des enquêtes ?

- **Maîtriser les outils juridiques à destination des salariés confrontés au deuil dans leur vie personnelle**

Qu'est-ce que le congé de deuil ?
Comment et à qui régler le solde tout compte du salarié décédé ?

- **Sensibiliser l'employeur à la mise en place de dispositifs supplémentaires**

Quel intérêt de créer un Comité Deuil ?
Quelles prérogatives pour le référent deuil ?
Comment ces deux dispositifs vont-ils être un soutien pour le collaborateur ?

Public concerné :
Entreprise du secteur privé dont l'ensemble des acteurs des ressources humaines, les Responsables, Directeurs, etc.

Décès et deuil en entreprise

Prérequis :
Pas de prérequis particulier

Intervenant BERRI Formation :
Guillaume Verdier

Intervenant extérieur :
Pas d'intervenant extérieur

Méthode pédagogique :
70% théorie et 30% pratique

Modalités d'évaluation et de suivi :
L'évaluation des acquis s'effectue tout au long de la session à travers des échanges et des ateliers de mise en pratique des notions abordées pendant la formation. Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises est complété à l'issue de la session.



Burn-out et risques psychosociaux

Objectifs de la formation :
Maîtriser le cadre juridique, les qualifications en droit de la sécurité sociale et en droit du travail, comprendre les enjeux et les risques en droit de la sécurité sociale, en droit du travail et en droit pénal, notamment financiers pour les entreprises.

Objectifs pédagogiques :

- **Maîtriser les qualifications juridiques en droit de la sécurité sociale**

Quelles conditions juridiques de qualification en maladie professionnelle ?
Quelles conditions juridiques de qualification en accident du travail ?
Quels recours contre les décisions des CPAM ?

- **Appréhender tous les impacts en droit du travail**

Quelles qualifications possibles devant le Juge prud'homal ?
Quelles conséquences d'une décision de CPAM sur le contentieux prud'homal ?

- **Comprendre les risques en droit de la sécurité sociale**

En tarification AT/MP
Le taux d'IPP
La faute inexcusable

- **Identifier les risques en droit du travail**

Protection contre le licenciement
L'inaptitude d'origine professionnelle
Les risques prud'homaux a travers le prisme des risques psychosociaux

- **Connaître les enjeux de droit pénal**

Quelle responsabilité pour les personnes morales ?
Quelle responsabilité pour les personnes physiques ?
Quelles conditions et quels effets aux délégations de pouvoirs ?

- **Maîtriser la prévention des risques psychosociaux**

Quelles conditions juridiques de reconnaissance de la faute inexcusable ?
Quelle répartition de la charge de la preuve ?
Quel rôle social pour l'entreprise en matière de QVT ?

- **Maîtriser les situations de suicide**

Quelle place pour le droit ?
Comment réagir au suicide d'un suicide au travail ?
Quels enseignements tirer ?

Burn-out et risques psychosociaux

Public concerné :
Entreprise du secteur privé dont l'ensemble des acteurs des ressources humaines, les Responsables, Directeurs, etc.

Prérequis :
Pas de prérequis particulier

Intervenant BERRI Formation :
Guillaume Verdier

Intervenant extérieur :
Pas d'intervenant extérieur

Méthode pédagogique :
70% théorie et 30% pratique

Modalités d'évaluation et de suivi :
L'évaluation des acquis s'effectue tout au long de la session à travers des échanges et des ateliers de mise en pratique des notions abordées pendant la formation. Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises est complété à l'issue de la session.



03
Formations intra-entreprise & sur-mesure

Analyse et conception sur mesure :
En tant qu'organisme de formation en droit social et droit des affaires, BERRI Formation propose également des formations intra-entreprise sur mesure.
Ces programmes sont conçus pour répondre aux besoins de chaque entreprise. Lors de la conception de ces formations, BERRI Formation commence par une analyse approfondie des problématiques et des besoins de l'entreprise, en collaboration étroite avec les responsables RH, directeurs juridiques et les dirigeants.

Cette phase de diagnostic permet d'identifier les compétences à renforcer, les connaissances à actualiser et les pratiques à améliorer, afin de concevoir un programme de formation pertinent et efficace.

Programmes pédagogiques et cas pratiques :
Chaque formation est élaborée sur demande et fait l'objet d'un devis personnalisé.
BERRI Formation adapte le contenu et la méthodologie de ses formations pour qu'elles soient directement applicables dans le contexte professionnel des participants.
Nos avocats-formateurs, experts en droit social et droit des affaires, utilisent des approches pédagogiques variées, telles que des études de cas pratiques, des ateliers interactifs et des mises en situation, pour garantir une montée en compétences rapide et durable.

Grâce à cette méthode sur mesure, nous renforçons la performance globale de l'entreprise et développons la confiance des collaborateurs dans leur maîtrise des enjeux juridiques.





04
Conditions générales de vente - Formation

BERRI Formation, organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 12 rue de Berri, 75008 Paris, met en place et dispense des formations inter-entreprises, intra-entreprises, individuelles et collectives, en présentiel et à distance sur l'ensemble du territoire national.

04
Conditions Générales de Vente

1- Objet et champs d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par BERRI Formation pour le compte d'un client.
Toute commande de formation auprès de BERRI Formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.
Les plans de formation proposés par BERRI Formation sont présentés dans le catalogue disponible dans l'onglet formation du site web de BERRI Formation (www.tnda.eu). Le stagiaire ou les entreprises sont tenus d'en prendre connaissance avant toute inscription et/ou signature du contrat de formation.
Le choix et l'achat d'une formation professionnelle sont de la seule responsabilité du stagiaire et/ou de l'entreprise.
Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées au stagiaire préalablement à la signature du contrat de formation professionnelle et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.
Le stagiaire et/ou l'entreprise déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la signature du contrat de formation professionnelle. La signature du contrat de formation professionnelle par le stagiaire et/ou l'entreprise vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.
Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au stagiaire est celle en vigueur au jour de la signature du contrat par ce dernier.

2-Devis

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de BERRI Formation sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. BERRI Formation est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.
Pour chaque action de formation, BERRI Formation transmet au stagiaire et/ou entreprise un devis, une convention ou un contrat.
Ce dernier est tenu de retourner à BERRI Formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».
Une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie au client.
Cas particulier des inscriptions sur « Mon compte formation » : CPF, après accord en ligne et en fin de formation, une attestation est envoyée au stagiaire.

3-Règlement des prestations et modalité de paiement

Dès l'adhésion au programme de formation (avant le début de la formation) telles que prévues au contrat de formation professionnelle et après présentation de la facture émise par BERRI Formation, le stagiaire et/ou l'entreprise doit procéder au paiement du prix en totalité et en un seul versement par virement bancaire.
Les prix d'une action de formation sont indiqués en euros hors taxes et sont majorés de la TVA aux taux en vigueur à la date de la signature de la convention de formation professionnelle.
Les prix sont différents en fonction de la nature de la formation et sont indiqués sur notre catalogue disponible sur le site « https://tnda.eu/fr/ »
A l'expiration du délai de rétractation tel que prévu aux articles L.6353-5 du Code du travail et L.221-18 du Code de la consommation, le versement du coût de la formation devra intervenir.
En contrepartie, BERRI Formation s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du contrat de formation professionnelle conclu avec le stagiaire et/ou l'entreprise, ainsi qu'à lui fournir tout document et pièce de nature à justifier de la réalité de l'action de formation dispensée.
Le coût d'une action de formation inclut les frais de restauration du déjeuner et l'ensemble de la documentation nécessaire au suivi de la formation.

4- Prise en charge de la formation par votre OPCO

Un opérateur de compétence agrée (OPCO) peut, sous conditions, prendre en charge tout ou une partie de l'action de formation.
La demande de prise en charge de l'action de formation doit être effectuée par le stagiaire avant la date de démarrage effectif de la formation.
L'inscription à la formation est validée par la remise de l'accord de financement de la formation par l'OPCO avant la date de démarrage effectif de la formation.
En cas de non réception de l'accord de financement de la formation par l'OPCO à la date de début de la première formation choisie, l'intégralité du prix de la formation sera facturée au client.

04
Conditions Générales de Vente

5-Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

-Par le stagiaire et/ou l'entreprise :

Toute annulation d'une séance de formation est acceptée sous réserve de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e–mail à l'adresse (j.astier@tnda.eu)

L'annulation d'une séance de formation est soumise au respect des conditions suivantes :

- En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.
- En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, BERRI Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

-Par BERRI Formation

BERRI Formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation au plus tard dix (10) jours francs avant la date prévue.

Dans ce cas, BERRI Formation en informera le stagiaire et/ou l'entreprise par écrit (envoi postal ou courriel) et recherchera avec lui une solution de substitution.

6-Adaptations pédagogiques à des circonstances exceptionnelles

Le stagiaire et/ou l'entreprise accepte expressément l'adaptation des plannings de formation menés par BERRI Formation au cas où elles ne pourraient normalement se dérouler en raison de circonstances exceptionnelles et/ou cas de force majeure, telles que les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, les crises sanitaires ou la paralysie des services publics essentiels.

Les adaptations pédagogiques peuvent notamment concerner les modalités de l'enseignement qui peuvent être modifiées, y compris à 100% en distanciel, lorsque cette modalité est la plus appropriée avec la nature exceptionnelle des circonstances, et tant qu'elle est compatible avec le contenu du programme.

L'adaptation pédagogique à des circonstances exceptionnelles est fondée sur le principe de continuité des activités académiques et, par conséquent, ne constituera en aucun cas une cause de remboursement d'un montant quelconque du coût de la formation.

7-Délais de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-5 du Code du travail, le stagiaire et/ou l'entreprise est informé(e) qu'il(elle) dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, ce délai est porté à quatorze (14) jours si le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Le stagiaire et/ou l'entreprise qui souhaite exercer son droit de rétractation doit en informer BERRI Formation par l'envoi du formulaire de rétractation (modèle reproduit ci-après), ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter, avant l'expiration du délai précité.

Cet envoi doit s'effectuer par courriel à l'adresse j.astier@tnda.eu auquel BERRI Formation accusera réception par retour de courriel.

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation, de même qu'aucune somme ne pourrait être exigée du stagiaire qui aurait exercé son droit de rétractation dans le délai prévu.

8-Programme des formations

Le programme, ainsi que les modalités pédagogiques sont présentés aux clients avant la formation et disponible sur le site internet de BERRI Formation.

Le formateur dispensera le plan de formation conformément aux objectifs visés et selon les modalités annoncées.

Le formateur veillera à apporter des ajustements et des adaptations si besoin en fonction des besoins spécifiques des stagiaires.

9-Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

04
Conditions Générales de Vente

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le stagiaire et/ou l'entreprise s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation ou diffusion à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique ...) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de BERRI Formation.
Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10-Règlement intérieur

Les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'activité formation de BERRI Formation.

11-Information précontractuelle

Le Stagiaire reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'inscription à une action de formation et/ou à la conclusion du contrat de formation professionnelle, d'une manière claire, précise et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes relatives à l'action de formation envisagée :

- Ses caractéristiques essentielles, et notamment son prix ;
- La date à laquelle BERRI Formation s'engage à la dispenser, sous réserve des stipulations de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Les conditions, le délai et les modalités d'exercice du droit de rétractation, ainsi que le formulaire type permettant d'exercer ce droit ;
- Les informations relatives à l'identité de BERRI Formation, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- Le cas échéant, les fonctionnalités du contenu numérique et son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- L'inscription du Stagiaire à une Action de formation et/ou la signature du contrat de formation professionnelle, emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement du prix convenu, ce qui est expressément reconnu par le stagiaire, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait, de ce fait, rendu inopposable à BERRI Formation.

12-Informatique et libertés

Une notice relative au traitement des données personnelles est remise au stagiaire et/ou à l'entreprise par mail.
Les informations à caractère personnel communiquées par le client à BERRI Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.
Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

13-Réclamations

Toute réclamation éventuelle concernant l'exécution de la prestation, objet du contrat de formation professionnelle devra être adressée par mail à BERRI Formation en transmettant le formulaire prévu à cet effet.
Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

14-Loi applicable et attribution de compétence

En cas de différend entre les deux parties relatives au contrat de formation professionnelle conclus en application des conditions générales de vente, seuls les tribunaux dont relève le siège social de BERRI Formation sont compétents.
BERRI Formation s'engage à privilégier, dans un premier temps, la recherche d'une solution amiable.
Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation le stagiaire est informé de son droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

(Fin des conditions générales des formations BERRI Formation - Toute reproduction est interdite)

BERRI
FORMATION

Contactez-nous pour tout renseignement
01 58 36 56 56
berriformation@gmail.com

BERRI
FORMATION

Contactez-nous

01-58-36-56-56

berriformation@gmail.com

12 rue de Berri - 75008 Paris

https://tnda.eu/berri-formation/



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation